

République Française
Liberté Egalité Fraternité

DECISION DU MAIRE

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX CONSTRUCTION DE 2 CABINETS POUR SPECIALISTES A L'ESPACE MEDICAL « DR ALAIN CHARLES ASTOLFI » LOT N°1 VRD – DEMOLITION-MACONNERIE-REVETEMENT SCELLE- DIVERS

Le Maire de la Ville de CALVI (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22 alinéa 4,
Vu la délibération de Conseil Municipal du 25 juin 2020, délégant à M. Ange SANTINI, Maire de Calvi, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les crédits disponibles au budget 2022,
Considérant que pour mener à bien cette opération, il convient de recourir à un prestataire de droit privé,
Considérant qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la Ville le 16 Juin 2022,
Considérant qu'un candidat a remis une offre dans les délais,
Considérant qu'au regard de l'analyse des offres en application des critères de sélection des offres, la société SAS MAESTRIA a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

Article 1^{er} : De confier à la société SAS MAESTRIA, représentée par M. MERCURI, dont le siège social se trouve à CALVI (20260) l'exécution du marché public pour un montant de 128 735,40 euros HT.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : Les personnes suivantes sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- M. Le Sous-Préfet de Calvi
- M. Le Directeur Général des Services
- M. Le Trésorier d'Ile-Rousse

Fait à Calvi, le 21 OCT. 2022

Le Maire,



Ange SANTINI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000509-20221021-99-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022